



NYANON, LE

10 MAI 2022

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'UN APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de NYANON, communique :

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée adjudicataire du marché objet de l'Appel d'Offres ci-après détaillé.

APPELS D'OFFRES	DESIGNATION	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE	DELAIS D'EXECUTION
Appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/CN/NO/MO/CIPM/2 022 Du 10 mars 2022 en procédure d'urgence.	Travaux de construction de quatre ponts sur la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG d'un linéaire total de 22ml.	SOCIÉTÉ TRAPIS SARL	TTC : 99 080 686 FCFA HT : 83 086 529 FCFA	SIX MOIS

Le Directeur General de la Société TRAPIS SARL est par conséquent invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Mairie de NYANON (service des Marchés Publics) pour l'établissement de son projet de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer au service des marchés de la commune de NYANON, retirer leurs soumissions sous quinzaine, passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

LE MAIRE

AMPLIATIONS :

- MINDDEVEL/YDE
- MINMAP/YDE
- PREFET/SM
- DD-MINMAP/SM/EDEA
- ARMP-LT (pour publication)
- DDMAP/SM
- CIPM
- ARCHIVES/CHRONO

